

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 27 novembre 2015**CP2015_11_14
id. 2156

L'an deux mille quinze le vingt sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 43 LOGEMENTS
"LE VAUGELAS" (TRANCHE 1)
2 RUE JOHN FITZGÉRALD KENNEDY
COMMUNE DE MONTAUBAN**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS. Elle concerne l'opération de construction de 43 logements « Le Vaugelas » (Tranche 1) situés 2 rue John Fitzgerald Kennedy à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 4 240 652 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS 40 ans	2 162 020,00 €
* Prêt PLUS 50 ans	337 521,00 €
* Prêt PLAI 40 ans	716 187,00 €
* Prêt PLAI 50 ans	125 563,00 €
* Subvention GMCA	110 500,00 €
* Crédit propres délégataires	43 000,00 €
* Prêt 1 % relance	126 000,00 €
* Fonds propres (compris intérêts de préfi)	619 861,00 €
Total	4 240 652,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 3 341 291€.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 19458.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 336 516,40 €, soit 40 % d'un montant global de 3 341 291 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 13 avril 2015.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur quatre logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'opération de construction de 43 logements "Le Vaugelas" (tranche 1) situés 2 rue John Fitzgerald Kennedy à Montauban la garantie du Département à hauteur de 40 % d'un montant global de 3 341 291 €, soit 1 336 516,40 €, selon les conditions définies dans le contrat n° 19458 ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se porte garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 13 avril 2015 ;
- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur quatre logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, la convention et le contrat de prêt correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC